



Questes

Revue pluridisciplinaire d'études médiévales

27 | 2014

Naissances

Naissances féeriques et fondation de lignée dans *La Noble Histoire des Lusignan* de Jean d'Arras et *Le roman de Parthenay* de Coudrette

Joanna Pavlevski



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questes/790>

DOI : 10.4000/questes.790

ISSN : 2109-9472

Édition imprimée

Date de publication : 15 janvier 2014

Pagination : 125-151

ISSN : 2102-7188

Ce document vous est offert par Université Rennes 2



Référence électronique

Joanna Pavlevski, « Naissances féeriques et fondation de lignée dans *La Noble Histoire des Lusignan* de Jean d'Arras et *Le roman de Parthenay* de Coudrette », *Questes* [En ligne], 27 | 2014, mis en ligne le 15 janvier 2014, consulté le 24 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/questes/790> ; DOI : 10.4000/questes.790

Naissances féeriques et fondation de lignée dans *La Noble Histoire des Lusignan* de Jean d'Arras et *Le roman de Parthenay* de Coudrette

Joanna PAVLEVSKI

Université Rennes 2 – CELLAM/CETM

La littérature médiévale, réfléchissant des conceptions théologiques bien ancrées, sanctionne souvent par la stérilité les couples illégitimes, comme le sont ceux que forment les fées et les hommes¹. Leur différence ontologique fondamentale empêche *a priori* ces unions de porter leurs fruits et de perdurer dans le temps par le biais d'une descendance qui les intégrerait durablement à la société. Dans certaines légendes mélusiniennes² pourtant, l'être humain et la fée, liés par un pacte

¹ Claude Lecouteux rappelle que les unions entre fées et mortels n'ont jamais été considérées d'un bon œil. Il s'appuie notamment sur un passage des *Gesta Danorum* de Saxo Grammaticus, dans lequel le demi-dieu Balderus demande la main d'une mortelle, Nanna. Celle-ci refuse en disant « qu'il est impossible d'unir ce que l'ordre du monde sépare ». Saxo Grammaticus, *Gesta Danorum*, III, II, 9, cité par Claude Lecouteux, dans son article « La structure des légendes mélusiniennes », *Annales : Économies, Sociétés, Civilisations*, 33, n° 2, 1978, p. 294–306, ici p. 297.

² Pour une définition des récits mélusiniens, voir notamment Claude Lecouteux, « La structure des légendes mélusiniennes », *ibid.*, p. 294. La suite de l'article examine en détail chacune des étapes exposées dans le schéma structurel de la première page. Laurence Harf-Lancner établit une distinction entre les contes et les légendes, dont les dénouements divergent. Le conte a un dénouement heureux, « qui obéit à la seule logique du conte », alors que celui des légendes « obéit à un autre système de valeurs ». La légende est un « conte ancré dans l'histoire » (Laurence Harf-Lancner, *Les fées au Moyen Âge, Morgane et Mélusine, La naissance des fées*, Paris, Champion, coll. « Nouvelle Bibliothèque du Moyen Âge », 8, 1984, p. 112). Le récit mélusinien relate les aventures d'un humain qui rencontre une femme surnaturelle. La femme reste avec lui mais à la condition que celui-ci respecte un interdit (parfois implicite). Le pacte est finalement transgressé et l'amante féerique disparaît. Dans certaines versions, des retrouvailles sont possibles après expiation de la transgression du pacte.

particulier, donnent naissance à des enfants, qui restent cependant la plupart du temps anonymes. C'est le cas dans « Henno aux grandes dents » ou dans la légende des « fils de la morte » de Gautier Map³. Mélusine, la plus célèbre héroïne de ce type de contes, engendre dix fils, fondant la lignée des Lusignan : tous sont individualisés par un nom et, pour huit d'entre eux, par une marque de naissance. Comme les titres des romans l'annoncent – *Histoire de Mélusine*, *Histoire des Lusignan* pour l'un, *Roman de Mélusine*, *Roman de Lusignan ou de Parthenay* pour l'autre – le héros de l'aventure n'est pas le chevalier humain, mais bien la fée et sa descendance⁴. La légende de Mélusine se détache donc à double titre du corpus littéraire des amours entre fées et humains puisque cette union se traduit par une descendance nombreuse et que ces nouveaux personnages, enrichissant le schème structurel du conte mélusinien, ont tous une identité qui leur est propre. La permanence d'une descendance de Mélusine, avec laquelle la fée entretient des liens forts, constitue, au Moyen-Âge, un élément essentiel de la légende telle qu'elle est rapportée par Jean d'Arras vers 1393 et par Coudrette vers 1401⁵. L'importance de ces enfants est aujourd'hui minorée dans la mémoire mythique qui entoure la fée poitevine, et la critique même s'y est relativement peu intéressée, oubliant

³ « Henno aux grandes dents », dans Walter Map, *De Nugis Curialium*, éd. Montague Rhodes James, Oxford, Clarendon Press, coll. « Anecdota Oxoniensia », 4, 1914, IV, 9, p. 175, cité par Laurence Harf-Lancner, *ibid.*, p. 124. « Les fils de la morte », dans Walter Map, *De Nugis Curialium*, *ibid.*, IV, 8, p. 173–174, cité par Laurence Harf-Lancner, *ibid.*, p. 138.

⁴ Laurence Harf-Lancner remarque que le héros des légendes mélusiniennes est le fils, alors que dans les contes mélusiniens, qui ne s'inscrivent pas dans l'Histoire et ne mettent pas en avant la descendance du couple, c'est l'époux de la fée qui tient le rôle principal. Cette affirmation est de fait à nuancer en ce qui concerne l'ensemble des légendes mélusiniennes, mais elle se vérifie bien pour les romans de Jean d'Arras et Coudrette. *Ibid.*, p. 112.

⁵ Jean d'Arras, *Mélusine ou la Noble Histoire de Lusignan, Roman du XIV^e siècle*, éd. et trad. Jean-Jacques Vincensini, Paris, Le livre de Poche, coll. « Lettres gothiques », 2003. Coudrette, *Le roman de Mélusine ou Histoire de Lusignan*, éd. Eleanor Roach, Paris, Klincksieck, Bibliothèque française et romane, Série B, Éditions critiques de textes, 18, 1982.

que les romans de Mélusine en tirent en partie leur originalité structurale et diégétique, ainsi que leur impact politique. Comment ces naissances hybrides servent-elles les intérêts des commanditaires des romans de Jean d'Arras et de Coudrette, descendants plus ou moins directs des Lusignan ? Comment déjouent-elles les codes narratifs des unions diaboliques entre succubes et humains et comment détournent-elles la structure des légendes mélusiniennes ? Nous étudierons ces questions en nous fondant sur les textes de Jean d'Arras et de Coudrette, ainsi que sur un échantillon de leurs illustrations. Certaines images des manuscrits ou imprimés de l'adaptation allemande de Thüring Von Ringoltingen seront également évoquées. Ces enluminures ou gravures ont été choisies pour leur accessibilité, leur lisibilité, et leur exemplarité par rapport à notre propos⁶.

L'adjonction de dix fils au couple de héros offre, pour les auteurs des romans, des intérêts politiques et diégétiques : les naissances constituent un outil de promotion politique des Lusignan et un instrument de légitimation sociale et religieuse de Mélusine. Ces enfants, exceptionnels, portent des marques de naissance qui les valorisent, tant sur les plans lignagers que littéraires, mais qui font peser sur eux le soupçon infâmant de la diablerie ; pour le déjouer, les auteurs et illustrateurs mettent en place un ensemble de stratégies qui méritent une attention particulière.

De l'art de fonder une lignée. Les Lusignan : fils de fée, champions de la chrétienté

Les légendes mélusiniennes s'achèvent souvent sur l'évocation de la descendance du couple formé par un être humain et une fée, mais le lecteur

⁶ Jean d'Arras, *Mélusine ou la noble histoire des Lusignan*, Paris, BnF, Arsenal 3353, France, 1^{er} quart du xv^e siècle ; *L'histoire de la belle Mélusine*, éd. Adam Steinschaber, Genève, 1478. Coudrette, *Le roman de Mélusine ou Histoire de Lusignan*, BnF, fr. 24383, Flandres, 3^e-4^e quart du xv^e siècle. Thüring Von Ringoltingen, *Mélusine*, éd. Bernard Richel, Bâle, 1473–1474.

ne sait rien de celle-ci. Parfois un fils demeure, mais la lignée de la fée s'éteint après une génération. C'est le cas par exemple dans les légendes de « Wastinus Wastiniauc » et « d'Edric le sauvage »⁷. Dans l'histoire de Mélusine, les naissances des enfants ont un rôle prépondérant en ce qu'elles entrent dans une stratégie de justification politique et sociale du pouvoir des Lusignan et des commanditaires des textes. Instrument de légitimation d'un couple hors norme, elles permettent également de racheter une fée toujours soupçonnée d'appartenir à un autre monde maléfique.

Naissance d'une lignée d'exception

Jean d'Arras d'abord, puis Coudrette par la suite, détournent scrupuleusement les codes narratifs des récits mélusiniens en latin qui, pour la critique actuelle⁸, préfigurent Mélusine. Dans les légendes mélusiniennes, l'origine de la fée, et sa nature même, ne sont pas précisées : l'indétermination signale alors au lecteur qu'il s'agit d'un être surnaturel. Au contraire, dans les romans de Mélusine, l'ascendance de la fée est connue du lecteur, et l'héroïne appartient en partie au monde des humains, ce qui la différencie des personnages précédemment évoqués. Fille du roi Hélinas d'Albanie et de la fée Présine, elle est maudite par sa mère après avoir enfermé son père dans la montagne de Brumblorémion. Celle-ci l'afflige d'une queue de serpent mais, dans le même temps, lui donne la possibilité de devenir une « femme naturelle ».

⁷ Voir d'une part Walter Map, *De Nugis Curialium*, *ibid.*, IV, 10, p. 176, analysé par Laurence Harf-Lancner, *op. cit.*, p. 140. Elle considère le chapitre 10 du livre IV de *De Nugis Curialium* comme une reprise du récit d'« Edric le sauvage », même si le nom du héros n'y apparaît pas. Et d'autre part, Walter Map, « Wastinus Wastiniauc », *De Nugis Curialium*, *ibid.*, II, 11, p. 73, étudié par Laurence Harf-Lancner, *ibid.*, p. 131–133.

⁸ Voir notamment Jacques Le Goff et Emmanuel Leroy-Ladurie, « Mélusine maternelle et défricheuse », *Annales : Economies, Sociétés, Civilisations*, 26, n° 3-4, 1971, p. 587–622.

« Mais desormais, **je te donne le don que tu seras tous les samedis serpente du nombril en aval**. Mais se tu treuves homme qui te veulle prendre a espouse que il te convenance que jamais le samedy ne te verra, non qu'il te descuevre ne ne le die a personne, **tu vivras cours naturel comme femme naturelle** et mourras naturellement, **et non contretant de toy ystra noble lignie moult grant**»⁹.

Nous pourrions voir dans cette queue de serpent une marque de naissance à rebours. Mélusine, comme ses fils, est issue de l'union de deux êtres ontologiquement différents et devrait donc, en toute logique, porter la marque de cette alliance contre nature. Tant qu'elle vit en Avalon, hors du monde humain, elle n'a pas à signaler la différence ontologique qui la caractérise, puisque le classement taxinomique des êtres relève d'une construction sociale humaine. En revanche, pour vivre dans cette société, Mélusine doit porter la marque de son caractère *faé* : une queue de serpent. Ses deux sœurs, qui vivent en marge du monde des humains, l'une étant confinée dans un château enchanté en Arménie et l'autre devant garder le trésor de son père dans la montagne de Brumblorémion, conservent une apparence humaine. Mélusine reçoit quant à elle, avec sa queue de serpent, la possibilité d'entrer dans le monde des hommes, d'en épouser un, et même de concevoir des enfants, qui constituent une « lignie moult grant ».

Tout est mis en œuvre pour légitimer l'union de deux êtres aux natures pourtant opposées : les noces de Raimondin et Mélusine sont célébrées par un évêque, qui, est-il précisé plus loin, bénit le lit nuptial, cautionnant implicitement l'union sexuelle des époux. Cette même nuit, Urien est conçu. Mélusine, dès sa nuit de noces, remplit donc la fonction essentielle des femmes mariées, et surtout des épouses de l'aristocratie qui, pour perpétuer leur lignée, doivent engendrer un héritier mâle. Le mariage

⁹ Jean d'Arras, *Mélusine ou la noble histoire des Lusignan*, *op. cit.*, p. 134–136. Nous soulignons.

est en effet essentiellement et indissolublement lié à la procréation. Les écrits de saint Augustin, qui ont sans doute contribué à orienter ces conceptions médiévales matrimoniales, reflètent bien cette idée : « c'est pour engendrer des enfants que le mariage, comme les lois nuptiales le proclament, unit deux sexes différents. [...] Il n'y a pas de mariage là où l'on empêche la maternité¹⁰ ». Or, selon John Bromyard, un théologien du XIV^e siècle, les couples ne sont stériles que lorsqu'ils s'unissent à des fins luxurieuses, détournant l'étreinte nuptiale de l'objet que leur a assigné Dieu : la procréation¹¹. La naissance d'un fils dans une union consacrée par l'Église permet donc à Mélusine de se détacher du corpus littéraire des amours souvent illicites entre les hommes et les fées, alors assimilées à des démons succubes luxurieux. Le texte précise d'ailleurs que c'est Dieu qui a donné au couple cet enfant mâle : « Et, au plaisir de Dieu, elle enfanta un filz masle¹² ».

Par la suite, Mélusine donne naissance à neuf autres fils. Pour chacun d'entre eux, Jean d'Arras précise l'année de mariage qui marque leur naissance. Le délai de gestation des enfants est normal, et c'est sans doute cela que cherche à souligner le clerc, précisant ainsi que Mélusine ne saurait s'apparenter à un monstre ou un animal ayant des portées. Les naissances multiples entrent en effet dans le cadre de ce qu'Aristote considère comme des « monstruosités naturelles¹³ ». Elles sont rares et

¹⁰ Saint Augustin, « Des mœurs de l'Église catholique et des Manichéens », *Œuvres complètes*, trad. Jean-Joseph-François Poujoulat, Paris, L. Guérin, 1865, III, chap. XVIII, p. 542. Voir aussi l'introduction du bulletin, *supra*, p. 13–34.

¹¹ John Bromyard, *Summa praedicatorum*, « *matrimonium* », Nuremberg, Anton Koberger, 1485, 8.10, cité par Jean-Louis Flandrin, « Contraception, mariage et relations amoureuses dans l'Occident chrétien », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, 24, n° 6, 1969, p. 1370–1390, ici note 3, p. 1382–1383.

¹² Jean d'Arras, *Mélusine ou la noble histoire des Lusignan*, *op. cit.*, p. 218.

¹³ Expression de Gabrielle M. Spiegel, qui analyse la théorie d'Aristote sur la génération chez les animaux et les hommes « Maternity and Monstrosity : Reproductive biology in the *Roman de Mélusine* », dans *Melusine of Lusignan : founding fiction in late medieval France*, éd. Donald Maddox et Sara Sturm-Maddox, Athens, The

contreviennent au principe selon lequel les hommes engendrent un seul être à la fois, alors que la génération des animaux se caractérise par des naissances multiples. Lorsqu'une femme engendre plusieurs enfants en même temps, elle se place donc elle-même, ainsi que ses enfants, à la frontière de l'humain et de l'animal¹⁴. Contrairement à Mélusine elle-même, qui a deux jumelles, les naissances des premiers Lusignan interviennent dans une logique proprement humaine.

Entre chacune de ces naissances s'intercalent des périodes de construction, de fondation de villes, d'églises et de forteresses par Mélusine. Ces deux activités – la maternité et la fondation – semblent bien liées, comme le signalait d'ailleurs le titre de l'article de Jacques Le Goff et Emmanuel Leroy-Ladurie, « Mélusine maternelle et défricheuse ». Elles ont toutes deux trait à l'extension de la lignée des Lusignan et les naissances des enfants dépassent donc le cadre individuel de l'avènement d'un héros donné. Elles prennent une dimension collective et signalent l'acte de naissance de la lignée des Lusignan. Ceci est souligné par le fait que la naissance d'Urien coïncide avec l'achèvement de la forteresse de Lusignan, à laquelle Mélusine donne son nom. Pour Gabrielle Spiegel, cet engendrement d'héritiers exclusivement mâles est une « *narrative mimesis of the agnatic lineage*¹⁵ », c'est-à-dire que Mélusine a, dans le roman, le rôle du fondateur de lignée, rôle qui est historiquement l'apanage des hommes depuis les XI^e-XII^e siècles au moins¹⁶. À la seconde génération cependant, le lignage se normalise et redevient patrilinéaire : les fils de Mélusine conçoivent à leur tour des fils, et transmettent leur nom et leur

university of Georgia Press, 1996, p. 100–124, ici p. 104. Elle se fonde sur le livre VII de l'*Historia Animalium*, édité dans *The Complete Works of Aristotle: The revised Oxford Translation*, éd. Jonathan Barnes, Princeton, Princeton University Press, «Bollingen Series», 71.2, 1984, vol. I, 584b, p. 28.

¹⁴ Gabrielle M. Spiegel, « Maternity and Monstrousity... », art. cit.

¹⁵ Gabrielle M. Spiegel, *ibid.*, p. 107. Il s'agit d'un « récit symbolique de la fondation d'un lignage patrilinéaire et historique ». Nous traduisons.

¹⁶ *Ibid.*

identité. Si, pour paraphraser Laurence Harf-Lancner, dans quelques légendes mélusiniennes, le héros est le fils de la fée¹⁷, dans l'histoire de Mélusine, le héros est collectif : c'est la lignée. En seulement deux générations de héros littéraires, Jean d'Arras et Coudrette apposent l'empreinte des Lusignan sur tous les territoires que la lignée historique a jadis pu posséder ou dont elle a pu rêver, pour dessiner la carte géographique idéale d'un lignage qui, en cette fin de Moyen Âge, connaît ses dernières heures de gloire politique. Ces dix naissances successives s'expliquent donc en partie parce qu'elles compensent symboliquement, par le dynamisme lignager qu'elles impliquent, la déchéance des Lusignan historiques à la fin du XIV^e siècle. La branche maîtresse de la lignée s'est en effet éteinte au début du siècle, les Lusignan d'Outre-mer ont perdu l'Arménie en 1375 et cèdent la couronne de Chypre en 1474. Leur lignée perdue cependant au travers des commanditaires des textes : Jean de Berry est issu des Luxembourg qui descendent eux-mêmes des Lusignan dans le roman, et Jean de Parthenay, d'une lignée cadette des Lusignan de France. Le sang de la fée coule encore et en cela, l'histoire de Mélusine renouvelle profondément la structure des légendes dites mélusiniennes, car rares sont celles qui mettent en scène la progéniture d'une fée sur une ou plusieurs générations. Si dans les légendes mélusiniennes la permanence d'une descendance est un élément non nécessaire inclus dans la troisième étape du schème structurel du récit, tel que le modélise Laurence Harf-Lancner¹⁸, elle constitue une étape à part entière du schème de la légende des Lusignan. Seuls trois fils de la fée ne participent pas à cette grande aventure généalogique qu'est la constitution de la lignée, en s'éteignant sans donner de descendance : Fromont, mort dans la fleur de l'âge, Horrible, enfant terrible sacrifié à huit ans, et Geoffroy qui vit pourtant le

¹⁷ Laurence Harf-Lancner, *Morgane et Mélusine*, op. cit., p. 112.

¹⁸ Laurence Harf-Lancner, *ibid.*, p. 113.

cours naturel d'une vie humaine. Ils dérogent au destin dynastique des Lusignan et leur stérilité vient sanctionner, entériner leur criminalité.

Geoffroy, Fromont et Horrible : faillite d'un idéal dynastique

Le cas d'Horrible ne semble pas soulever de difficultés : enfant monstrueux ayant déjà tué plusieurs de ses nourrices avant son huitième anniversaire, il ne saurait constituer un ancêtre convenable pour les Lusignan. Mais pourquoi alors le faire paraître dans leur généalogie ? Le personnage d'Horrible semble avoir une fonction symbolique, sacrificielle. Pour que les autres enfants de la fée soient rachetés, un personnage doit absorber toute la potentialité diabolique qui peut peser sur les autres. Pour que les autres puissent vivre et faire perdurer un temps la lignée des Lusignan, il faut tuer l'enfant horrible, dont le nom programmatique signale une incapacité à vivre dans le monde des humains. Fromont cependant, pieux jeune homme, est lui aussi affligé d'une mort violente dans les romans de Jean d'Arras et de Coudrette et, par conséquent, frappé par le sceau de la stérilité. Mais si Fromont est tué par Geoffroy, c'est peut-être parce qu'il ne respecte pas la fonction à laquelle tous les Lusignan sont voués : celle de chevalier. En se faisant moine, il « affaiblit le lignage » et « nie la logique à laquelle la famille doit ses richesses », écrit Sophie Roubaud¹⁹. C'est-à-dire qu'il n'administre ni ne conquiert de terres, qu'il n'embrasse pas la « carrière de héros civilisateur²⁰ » et qu'il n'a pas d'enfants. Or, les fils de Mélusine ont pour mission de perpétuer la lignée. Engendrer des enfants semble être un devoir sacré attaché aux premiers

¹⁹ Sophie Roubaud, « La mort de Fromont et d'Horrible : l'apport de Coudrette », dans *550 Jahre deutsche Melusine-Coudrette und Thüring von Ringoltingen, Beiträge der wissenschaftlichen Tagung der Universitäten Bern und Lausanne vom August 2006*, dir. Jean-Claude Mühlethaler et André Schnyder Bern/Berlin/Bruxelles, Peter Lang, coll. « Textanalyse in Universität und Schule », 16, 2008, p. 237–250, ici p. 241.

²⁰ *Ibid.*, p. 242.

Lusignan, auquel Fromont se soustrait à ses dépens en embrassant une carrière monastique.

Qu'il s'agisse de Fromont ou d'Horrible, il faut éliminer par le feu purificateur les cas extrêmes afin de rétablir « l'homogénéité mythique de la première génération de héros²¹ ». On pensait en effet que les traits caractéristiques d'une famille se transmettaient de génération en génération. Ces traits devaient montrer que la famille était à même de remplir la fonction qui lui incombait, de tenir le rang qu'elle escomptait²². Par conséquent, les ancêtres de la lignée répondent, dans la construction d'un mythe des origines, à des critères de conformité bien établis. Les Lusignan qui engendrent des enfants sont donc ceux qui, dans le cadre d'un roman généalogique, peuvent se reproduire sans faire peser une ambiguïté trop lourde sur la lignée. Cette ambiguïté constitutive du personnage explique en partie l'absence de descendance du plus célèbre des fils de Mélusine, Geoffroy dit « au Grand Dent²³ ».

Geoffroy est un criminel : assassin de son frère et des cent moines de l'abbaye de Maillezais, il pousse au suicide son oncle le comte de Forêt, responsable indirect de l'indiscrétion de Raimondin qui a espionné son épouse au bain. Sophie Roubaud analyse ces crimes en termes de transgression des fonctions duméziliennes. L'absence de descendance de Geoffroy entrerait dans cette logique et constituerait une faute supplémentaire de la part du chevalier à la dent de sanglier, contre le « principe de fertilité illustré par Mélusine, sans lequel aucun avenir n'est possible²⁴ ». Nous pourrions de fait proposer une hypothèse complémentaire. Geoffroy semble être un double de Mélusine : eux seuls

²¹ *Ibid.*, p. 248.

²² C'est ainsi que Jane Taylor définit l'homogénéité mythique dans son article « Melusine's Progeny : Patterns and Perplexities », dans *Melusine of Lusignan, Founding Fiction in Late Medieval France*, *op. cit.*, p. 165–184, ici p. 172.

²³ Jean d'Arras, *op. cit.*, p. 294.

²⁴ Sophie Roubaud, « La mort de Fromont et d'Horrible... », art. cit., p. 240.

ont accès à l'autre monde, il est celui qui découvre le secret de ses origines et comme elle, il entre dans une logique sacrificielle ; après son œuvre civilisatrice, en effet, il doit, comme sa mère, disparaître. De plus, s'il n'a pas d'enfants, c'est peut-être pour que s'éteigne avec lui tout ce que la lignée pouvait comporter d'ambigu. Il porte en effet la marque la plus féroce ment martiale des Lusignan : une dent de sanglier qui rappelle l'animal guide qui a conduit Raimondin à Mélusine au début des romans. Cette marque ambiguë, qui tire Geoffroy vers l'animalité et le monde surnaturel de Mélusine, a cependant tendance à être valorisée dans les textes, tout comme les autres marques arborées par les premiers Lusignan.

Les marques de naissance

« Elle n'a porté enfant qui n'ait apporté quelque estrange signe sur terre²⁵ »

Malgré leur humanité, soulignée par leurs prénoms, courants, les enfants de Mélusine ne sont pas exempts de toute étrangeté. Les huit premiers portent en effet sur leur visage des marques de naissance. Coudrette insère au début de son roman une liste des fils de la fée qui ressemble fort à une galerie des horreurs²⁶. Urien a un œil rouge et un œil vert, une grande bouche et de grandes oreilles. Eudes a le visage rouge et luisant comme le feu chez Coudrette, une oreille plus grande que l'autre chez Jean d'Arras, Guy a un œil plus bas que l'autre, Antoine a une patte de lion sur la joue, Renaut n'a qu'un œil, Geoffroy une dent de sanglier, Fromont un nez affublé d'une tache velue comme celle d'une taupe chez Jean d'Arras, comme celle d'un loup chez Coudrette, et Horrible a trois yeux.

²⁵ Jean d'Arras, *op. cit.*, p. 688.

²⁶ Coudrette, *op. cit.*, p. 153–157.

Nous pouvons classer ces marques de naissance en deux grands groupes. Pour Sophie Roubaud, « les unes se rapportent au monde animal et évoquent la face sombre [...] de la fée ; les autres touchent aux sens, plus particulièrement à la vue, et établissent un lien avec le tabou qui pèse sur la relation entre Raimondin et Mélusine²⁷ ». Cette hypothèse, très convaincante et fort bien étayée, peut en côtoyer une autre. Certaines marques de naissance animalisent en effet les fils de Mélusine, quand d'autres pourraient les apparenter à des créatures issues de l'autre monde comme les géants ou les cyclopes. Dans les deux cas, ces marques rattachent les enfants de Mélusine à la féerie. Ils affichent tous, plus ou moins discrètement, la même hybridité que Mélusine. Antoine, Geoffroy et Fromont tiennent en effet à la fois de l'homme et de l'animal, comme leur mère. Urien, Eudes, Guy, Renaud et Horrible portent les marques évidentes du gigantisme puisqu'ils arborent des visages disproportionnés. Or, dans certains contes populaires, Mélusine est une géante, qui construit des bâtiments en une nuit, transportant d'immenses pierres dans sa dorne²⁸. Jean d'Arras, qui précise dans son prologue s'inspirer de traditions orales, a peut-être ces contes à l'esprit. Le rapport de Mélusine aux géants est, de plus, directement esquissé dans le texte, puisque le géant Grimaut est le gardien de la tombe de son père, Hélinas. Humains et animaux, humains et êtres surnaturels, les fils de Mélusine brouillent les catégories ontologiques et en cela, peuvent être considérés comme monstrueux. Le monstre au Moyen Âge est un être composite, qui reprend des traits de divers animaux, comme le dragon, ou qui, comme la chimère ou le centaure, tient à la fois

²⁷ Sophie Roubaud, « La mort de Fromont et d'Horrible : l'apport de Coudrette », art. cit., p. 247. Voir aussi les annexes de son article, qui classifient en deux tableaux très clairs les difformités des enfants de Mélusine, chez Jean d'Arras (p. 249) et chez Coudrette (p. 250).

²⁸ A ce sujet, lire notamment Guy-Édouard Pillard, *La Déesse Mélusine : mythologie d'une fée*, Maulévrier, Hérault-Éditions, 1989, p. 150–161. La dorne désigne le creux du tablier en Vendée.

de l'homme et de l'animal²⁹. Les huit premiers fils de Mélusine pourraient donc être soupçonnés de diablerie et d'appartenance à l'autre monde. C'est l'erreur que commet leur père qui accuse son épouse d'avoir engendré une lignée incapable de faire le moindre bien : « Je cuide que fruit qu'elle port/ Ne fera jour du monde bien³⁰ ». Le verbe « cuidier », utilisé plutôt que « croire », souligne ici l'erreur de jugement du personnage³¹, qui peut s'assimiler dans ce passage à un lecteur inscrit. Le lecteur pourrait croire, avec Raimondin, que les fils de Mélusine sont tous des diables ne pouvant que commettre des crimes, comme celui dont Geoffroy se rend coupable à Maillezais en incendiant le monastère. Il se rangerait alors du côté de la *doxa*, alors que Jean d'Arras et Coudrette s'appliquent au contraire à valoriser les enfants de la fée en donnant une valeur positive à leurs marques corporelles (à l'exception de celles d'Horrible). Les romans de Jean d'Arras et de Coudrette se caractérisent, sur ce point, par une poétique du renversement : un élément, pris communément négativement, peut prendre une valeur positive. Les marques de naissance des fils de Mélusine devraient être interprétées en termes de monstruosité et de désordre. Elles sont le signe de leur hybridité, de l'alliance, en un même corps, de deux semences antagonistes, du surnaturel et de l'humain, mais surtout, du *subhuman* et de l'humain pour reprendre les termes de Gabrielle Spiegel³². Les enfants de Mélusine entretiendraient un lien trop marqué avec la nature

²⁹ Christine Ferlampin-Acher, « La beauté du monstre dans les romans médiévaux : de la peau du dragon à l'incarnation du Christ », dans *La beauté du merveilleux*, dir. Aurelia Gaillard et Jean-René Valette, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. « Mirabilia », 2012, p. 71–84, ici p. 73.

³⁰ Coudrette, *op.cit.*, v. 3806–3807, p. 235.

³¹ Christine Ferlampin-Acher souligne ainsi que le « cuidier » est une « opinion qui tend à se vouloir de l'ordre du croire, mais qui reste marquée par le sceau infamant de la subjectivité ». Christine Ferlampin-Acher, *Fées, bestes et luitons. Croyances et merveilles dans les romans français en prose (XIII^e–XIV^e siècles)*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, coll. « Traditions et croyances », 2002, p. 20.

³² Littéralement « sous-humain », que l'on peut traduire plus librement par « animalité » (Gabrielle M. Spiegel, « Maternity and Monstrosity... », art. cit., p. 108).

et menaceraient ainsi l'ordre social, marqué par « l'exigence d'une discontinuité entre l'homme et la nature, que la pensée chrétienne tenait pour essentielle³³ ». Mais Jean d'Arras et Coudrette renversent ces valeurs possibles des marques corporelles. Hormis le cas particulier d'Horrible, en effet, aucun des enfants de Mélusine ne se conduit comme un animal³⁴. Au contraire, ce sont des héros au service de la chrétienté, combattant les païens. Leurs marques de naissance deviennent donc, dans la geste des Lusignan, le signe paradoxal de leur destin de chevalier civilisateur. Elles les dotent d'un charisme guerrier et politique et mettent en avant une parenté prodigieuse dont se réclament également les commanditaires des œuvres. Elles sont le signe de prédispositions extraordinaires et peuvent être rattachées, d'après les travaux de Stith Thompson, aux marques de royauté³⁵. Ainsi, les chypriotes remarquent³⁵ à propos d'Urien que son visage « estrange » en fait un être hors du commun, qui pourrait « conquerre,/ A son semblant toute la terre³⁶ ».

Contrairement à leur mère, ils ne doivent pas cacher ce trait corporel extraordinaire, mais l'affichent sur leurs visages, et leurs corps sont en tous points parfaits et bien proportionnés comme ne manquent pas de le répéter Jean d'Arras et Coudrette chaque fois qu'ils esquissent un portrait de l'un

³³ Sur cette idée, voir Gabrielle M. Spiegel, « Maternity and Monstruosity... », art. cit., p. 109. Elle cite en particulier Claude Lévi-Strauss, *Le Totémisme aujourd'hui*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Mythes et religion », 42, 1962, p. 4.

³⁴ Le geste criminel de Geoffroy peut ainsi être rationalisé. Dans les deux romans, Mélusine justifie le crime de son fils en évoquant la volonté divine, qui a puni, par son bras, les moines pécheurs de Maillezais. Sophie Roubaud, elle, signale que Geoffroy a tué Fromont parce qu'il compromettait le devenir de la lignée en n'accomplissant pas sa vocation naturelle de chevalier. Sophie Roubaud, « La mort de Fromont et d'Horrible... », art. cit., p. 242.

³⁵ Douglas Kelly, « The Domestication of the Marvellous in the Melusine Romances », dans *Melusine of Lusignan : founding fiction in late medieval France*, op. cit., p. 32–47, ici p. 40.

³⁶ Coudrette, op. cit., v. 1617–1625, p. 162. Remarquons que si personne n'oserait entraver la route d'Urien, « ne l'oseroit attendre », nul homme ne peut, de même, s'attaquer à Lusignan : « Il n'est homme qui le peust prendre », v. 1372. L'analogie entre les fils de Mélusine et la forteresse peut donc encore être esquissée ici. Ils participent de la fondation de la lignée.

des fils de la fée³⁷. Ces justes proportions du corps réfléchissent une juste mesure morale et leur monstruosité est rendue acceptable et positive par sa publicité. En inversant les signes du caché et du montré pour la mère et les fils, les auteurs de l'histoire des Lusignan soulignent à la fois l'humanité et le caractère exceptionnel de ces enfants de fée qui portent sur leur visage la marque de leur héroïsme.

Des marques signifiantes ?

Il serait trop long, et peut-être vain, de tenter de donner un sens à toutes les marques de naissance des fils de Mélusine. D'ailleurs, selon Jane Taylor, ces marques ne sont pas exploitées dans la diégèse, et leur fonctionnement est caractéristique de l'écriture de Jean d'Arras, qui, parce qu'il écrit un roman généalogique, ne peut se permettre de développer les motifs merveilleux, trop ambigus³⁸. Mais ce jugement peut être nuancé : si, en effet, les marques de certains des fils de Mélusine ne semblent pas introduire de déterminisme particulier, comme celles d'Urien, Eudes et Guy, d'autres sont plus signifiantes. Le cas de Fromont a été étudié par Sophie Roubaud dans un article convaincant qui analyse les rapports de la peau de taupe (chez Coudrette) ou de loup (chez Jean d'Arras) avec sa vocation de moine. Comme le loup du *Roman de Renart*, Fromont devient moine alors que cet état contredit sa nature ; comme la taupe, il est condamné à l'aveuglement spirituel³⁹. Horrible, lui, affublé d'un troisième œil qui le classe visiblement dans la catégorie des monstres – les membres

³⁷ « Grant fu et bien forméz de tous membres », « Nul plus bel enfant ne pouoit on veoir »..., Jean d'Arras, *Mélusine...*, *op.cit.*, p. 292.

³⁸ Jane H. M. Taylor, « Melusine's Progeny : Patterns and Perplexities, dans *Melusine of Lusignan, Founding Fiction in Late Medieval France*, *op. cit.*, p. 165–184, ici p. 174 et 180.

³⁹ Sophie Roubaud, « La mort de Fromont et d'Horrible », *art. cit.*, p. 243.

surnuméraires signalant la laideur monstrueuse⁴⁰ – est le seul enfant de la fée dont l'apparence reflète exactement son essence, diabolique : « *Within this tale of illusion and duplicity, he functions as the sole transparent sign*⁴¹ ». Il incarne la monstruosité des enfants de succube, il est le personnage de la *doxa*, le monstre attendu de l'union d'un homme et d'une démonsse à forme de serpent. Deux autres personnages, qui n'ont que fort peu retenu l'attention des chercheurs jusqu'ici, méritent que l'on s'y attarde : il s'agit d'Antoine et Renaud, auxquels Jean d'Arras attache un soin particulier. Ceux-ci constituent, en effet, dans le roman, les ancêtres directs de Jean de Berry, commanditaire du texte, et de sa sœur, Marie de Bar, esquissant un lien entre les Lusignan, les Luxembourg, et les rois de Bohême.

Les marques corporelles d'Antoine et de Renaud entrent dans un réseau de *senefiances* historiques et symboliques. La marque de naissance de Renaud, un œil unique au milieu du front, peut s'expliquer par des ancêtres de Jean de Berry et de Marie de France, duchesse de Bar. Il constitue peut-être un pendant romanesque à la cécité dont fut frappé Jean de Bohême, grand-père de Jean de Berry. Ce fils de Mélusine peut également avoir été inspiré par Renaud, comte de Bar et Mousson au XII^e siècle, qui était borgne et qui est, comme Pit Péporté l'a montré, l'ancêtre commun de Marie et de son époux, Robert I^{er}. Le Renaud cyclope de l'histoire de Mélusine permet ainsi à Marie de légitimer sa position en tant que duchesse de Bar en rappelant ses origines barroises⁴². Antoine,

⁴⁰ Christine Ferlampin-Acher, « La beauté du monstre dans les romans médiévaux : de la peau du dragon à l'incarnation du Christ », art. cit., p. 78.

⁴¹ « Dans ce conte qui fonctionne sur l'illusion et la duplicité, il est le seul signe transparent, égal à lui-même », Gabrielle M. Spiegel, « Maternity and Monstrosity », art. cit., p. 109. Nous traduisons.

⁴² Ce lien entre la matière de Bohême, le personnage de Renaud et Marie de Bar est analysé plus exhaustivement par Pit Péporté dans sa thèse sur la création de l'histoire médiévale au Luxembourg, et ce sont ses idées que nous avons rapidement

placé sous le signe du lion, est le seul dont la marque de naissance connaît une évolution. Lorsque qu'il atteint sa huitième année, la patte de lion qu'il arbore sur le visage se pare en effet de poils et de griffes tranchantes. Par le lion, Antoine est lié à la royauté chrétienne et profane. *Lion* signifie en effet « roi », selon Isidore de Séville et les bestiaires médiévaux, quant à eux, en feront un symbole du Christ⁴³. Antoine est de plus présenté implicitement comme une émanation de son armée, l'incarnation des Poitevins qu'il mène à la guerre ; ceux-ci sont en effet comparés à des lions lors de leur combat contre le roi d'Alsace : « Poitevins sont fors et durs, apres et fiers comme lyon⁴⁴ ». Antoine est leur chef exemplaire qui souligne par sa marque de naissance leur valeur martiale. Le lion passait pour épargner ceux qui capitulaient face à lui⁴⁵, et Antoine se comporte ainsi avec le Roi d'Alsace, qu'il gracie.

Mais surtout, la patte de lion d'Antoine est une marque destinale qui suggère le rapport que le jeune homme entretiendra avec le Luxembourg. En effet, les armoiries des Luxembourg sont burelées d'azur et d'argent au lion de gueules. Le mariage d'Antoine avec Crestienne dans le roman constitue une légende héraldique racontant l'origine des armoiries de la famille puisqu'Antoine mêlerait les armes des Lusignan, burelées d'azur et d'argent avec celles de sa femme, qui portent un lion de gueules. Enfin, la marque de naissance d'Antoine fait écho à la légende des derniers rois d'Arménie, qui clôt le roman. Mélior, sœur de Mélusine, prédit à un jeune

esquissées. Pit Péporté, *The Creation of Medieval History in Luxembourg*, Thèse de Doctorat, Edinburgh, University of Edinburgh, 2008, p. 66–68.

⁴³ Isidore de Séville, *Etymologies, De animalibus*, XII, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Auteurs latins du Moyen-âge », 1986, p. 88–91. Le lion passait pour dormir les yeux ouverts, tout comme le Christ au tombeau, et l'on pensait alors qu'il ranimait d'un souffle les lionceaux mort-nés, au troisième jour. Selon Isidore, les lionceaux ne seraient qu'endormis. Ils sont bien mort-nés dans le *Physiologos*. *Physiologos, le bestiaire des bestiaires*, « la nature du lion », éd. Arnaud Zucker, Éditions Jérôme Millon, Grenoble, 2004, p. 54.

⁴⁴ Jean d'Arras, *op. cit.*, p. 472.

⁴⁵ Isidore de Séville, *op. cit.*, p. 90–91.

roi d'Arménie trop présomptueux qui avait tenté de la séduire, qu'à cause de son absurde tentative, son neuvième descendant, qui portera le nom d'une bête sauvage, perdra son royaume : « Et perdra par ta fole emprise le .ix. de ta lignie le royaume que tu tiens, et porteras cellui roy nom de beste mue⁴⁶ ». Ce roi n'est autre que Léon VI de Lusignan, chassé d'Arménie en 1375. On peut supposer que Jean de Berry, par l'intermédiaire de son ancêtre fictif Antoine, s'oppose discrètement à ce Lusignan déchu. Le lion de sa lignée, les Luxembourg, est celui de la royauté et de la possession des terres des Lusignan. Le *leon* d'Arménie, lui, connaît un destin fort contraire et perd son royaume. L'exégèse de la marque de naissance d'Antoine mobilise ainsi des référents historiques et symboliques, liés au pouvoir royal. Certaines marques des enfants de Mélusine sont donc signifiantes et, en ce qui concerne Antoine et Renaud, elles entrent dans un processus de valorisation du commanditaire de Jean d'Arras, Jean de Berry. Au contraire, Jean de Parthenay, commanditaire de Coudrette, descendrait, lui, de Thierry, l'un des deux petits Lusignan à ne pas porter de marque de naissance. Cette absence soulève des problématiques importantes quant aux questions de génération et de naissance dans un couple marqué par une différence ontologique.

L'absence de marque

L'absence de marque des deux cadets de Mélusine est souvent expliquée par l'humanisation progressive de la fée⁴⁷, qui serait en mesure, après huit grossesses, de donner naissance à deux enfants parfaitement humains. Cependant, si la nature féerique de Mélusine s'amenuise peu à peu, pourquoi Geoffroy et Horrible, nés pourtant respectivement en

⁴⁶ Jean d'Arras, *ibid.*, p. 806.

⁴⁷ Voir notamment Douglas Kelly, « The Domestication of the Marvelous in the Melusine Romances », dans *Melusine of Lusignan, Founding Fiction in Late Medieval France*, *op. cit.*, p. 44.

sixième et huitième position, semblent-ils subir davantage l'ascendant du monde surnaturel que leurs aînés ? D'autres hypothèses peuvent de fait être avancées. Tout d'abord, le personnage d'Horrible a une dimension sacrificielle et incarne toute la potentialité diabolique qui pouvait peser sur ses frères. En « absorbant » cette monstruosité, n'en aurait-il pas définitivement libéré sa lignée et donc les enfants à venir, Thierry et Raimonnet ? Cependant, la marque sanctionne le mélange des natures des parents, qui appartiennent à deux ordres ontologiques différents. Il faudrait alors admettre que, en Thierry et Raimonnet, les sangs ne se mêlent pas.

Nous pourrions alors proposer l'idée suivante : les deux derniers fils de Mélusine seraient auto-engendrés par la fée, sans intervention de Raimondin. De fait, les circonstances de la conception et de la naissance des deux derniers Lusignan sont assez floues. Si, dans les romans, les huit premiers enfants naissent les uns après les autres à partir de la nuit de noces, rien n'est précisé en ce qui concerne Thierry et Raimonnet. Il semble en fait probable que leur conception et leur naissance ait eu lieu après la première transgression du pacte mélusinien. Ils sont en effet encore fort jeunes lorsque Mélusine est condamnée à se métamorphoser en serpente, puisqu'elle revient auprès d'eux pour les allaiter. Entre la transgression de l'interdit visuel par Raimondin et l'envol de la fée, un certain temps s'est écoulé (qui ne peut se mesurer qu'à l'aune des exploits entre-temps accomplis par les Lusignan), suffisant pour donner naissance à deux enfants. Si leur conception a bien lieu après la première transgression, l'absence de marques corporelles s'explique plus aisément. Mélusine, trahie par Raimondin, ne l'estimerait plus digne d'engendrer des fils avec elle et les aurait donc conçus seule. Sur les plans scientifique et théologique, cette auto-fécondation de Mélusine semble possible. En effet, Mélusine se rapproche du poisson par sa queue de serpent et son rapport étroit avec l'élément aquatique. Or, certains poissons femelles pouvaient se

reproduire par parthénogenèse, sans copulation et sans semence, selon une théorie d'Aristote⁴⁸. Sur le plan iconographique, la forme de sirène que peut prendre Mélusine dans le manuscrit BnF, fr. 12575 (f° 89) suggère peut-être cette conception virginale. Pour expliquer la conception divine du Christ, il était d'ailleurs fréquent d'établir une relation analogique avec le ver, mais aussi avec l'anguille, qui se reproduit par génération spontanée⁴⁹. La génération spontanée implique le plus souvent un corps pourrissant, et de ce corps, une autre substance naît. Lorsque l'eau s'échauffe, en effet, elle libère un *pneuma* naturellement présent dans les substances liquides et dans la matière en putréfaction, « un liquide écumeux analogue au sperme » se forme⁵⁰. Mélusine, en battant sa queue violemment dans son baquet, produit une écume qui pourrait remplacer la semence de Raimondin. Enfin, selon Henri Bate⁵¹, l'auto-fécondation hermaphrodite était possible chez certaines femmes qui avaient une « disposition monstrueuse », qui étaient également, dans une certaine mesure « masculines ». N'est-ce pas le cas de Mélusine qui fonde la lignée en lieu et place de son époux, Raimondin ? Mélusine, loin de s'humaniser au fil du récit assumerait au contraire davantage son héritage merveilleux, relevant à

⁴⁸ Aristote, *De generatione animalium*, III, 10, 759 b-760 a, éd. Pierre Louis, Paris, Les Belles Lettres, « collection des Universités de France », 1961, cité dans Maaïke Van der Lugt, *Le ver, le démon et la vierge. Les théories médiévales de la génération extraordinaire. Une étude sur les rapports entre théologie, philosophie naturelle et médecine*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « L'âne d'or », 20, 2004, p. 115.

⁴⁹ Maaïke Van der Lugt, *Le ver, le démon et la vierge, op. cit.*, p. 492.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 140. Elle s'appuie sur une théorie d'Albert Le Grand, *De animalibus libri XXVI : nach der Cölner Urschrift*, éd. Hermann Stradler, Münster, Aschendorff, coll. « Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters », 1916-1921, VI, tr. 3., cap. 3, p. 494-495.

⁵¹ Henri Bate de Malines, *Speculum divinatorum et quorundam naturalium*, éd. Émile Van de Vyver, Louvain/Paris, Institut supérieur de Philosophie et Publications universitaires Béatrice Nauwelaerts, 1960, coll. « Philosophes médiévaux », 4, XIX, 21, Annexe, 1, p. 96-97, cité par Maaïke Van der Lugt, *op. cit.*, p. 307-308. Il ajoute cependant que ces femmes devaient stimuler cette substance masculine par un désir fort, qui pouvait être insufflé par un incubé.

la fois du *mirabilis* et du *miraculosus*⁵², et engendrerait seule ses deux derniers enfants. Cette hypothèse pourrait être corroborée par le fait que les deux derniers Lusignan semblent avoir été soustraits à la malédiction de Présine, qui condamnait la lignée engendrée par Mélusine à la disparition si son époux la trahissait. En effet, lorsque Coudrette écrit, les branches maîtresses des Lusignan se sont éteintes, alors que les Parthenay, descendants de Thierry, ont survécu. Thierry, ancêtre fictif de cette lignée, échappe à la malédiction de son aïeule. En concevant ses deux derniers fils seule, virginale, parce que délivrée de sa promesse après la trahison de Raimondin, elle les délivrerait du sort malheureux imposé à ses héritiers par la malédiction maternelle.

Si la représentation de Thierry et Raimonnet ne pose donc pas de difficultés, puisqu'ils ne sont pas marqués par le monde surnaturel, il en est autrement des huit premiers Lusignan. Se pose alors la question des figurations iconographiques de ces marques de naissance dans les manuscrits et éditions des romans de Jean d'Arras, de Coudrette et de son adaptateur allemand, Thüning Von Ringoltingen.

Le traitement des marques de naissance dans l'iconographie, l'exception de Geoffroy

L'étude iconographique des marques de naissance des enfants de Mélusine s'avère quelque peu décevante. En effet, si dans les textes chacun des huit premiers Lusignan est bien individualisé par une marque de naissance, aucun n'en arbore une dans les premiers manuscrits de Jean d'Arras et de Coudrette. Malgré les efforts des deux clercs pour renverser le sens *a priori* négatif de ces marques, les illustrateurs semblent s'être

⁵² Jacques le Goff distingue trois formes de merveilleux : le merveilleux non-chrétien (*mirabilis*), le miraculeux divin (*miraculosus*) et le surnaturel diabolique (*magicus*). Jacques le Goff, *L'imaginaire médiéval : essais*, Paris, Gallimard, 1991, coll. « Bibliothèque des histoires », p. 17–39, notamment p. 22.

rangés à l'opinion de la doxa et avoir considéré qu'elles étaient trop ambiguës pour être montrées dans des manuscrits censés célébrer les Lusignan. Dans les éditions, seuls certains enfants arborent leurs marques de naissance. Cette relative absence ne peut plus se concevoir, dans des textes désormais destinés à un public plus populaire, en termes de soupçons relatifs à l'éloge lignager. Si elles sont peu présentes dans les éditions, c'est donc peut-être parce qu'elles sont peu lisibles. Aboutissant parfois à une aporie diégétique, comme le signale Jane Taylor, ou exigeant une exégèse poussée comme celle que mène Sophie Roubaud pour Fromont, elles ne sont pas des marques destinales « transparentes ». Les illustrateurs, supposés aider par leur travail à la bonne lecture des textes, n'ont sans doute pas compris l'intérêt de ces marques, qui, il faut l'avouer, est parfois très relatif. Dans la première édition du roman de Jean d'Arras, due à Adam Steinschaber à Genève en 1478, quatre fils de Mélusine sont représentés avec leurs marques de naissance : Geoffroy, Urien, Horrible et Antoine (à deux reprises). Or ce sont ceux qui (à l'exception d'Urien) portent les marques les plus immédiatement lisibles. Les trois yeux d'Horrible en font un monstre qui semble mériter par sa seule apparence le bûcher sur lequel il est représenté. La patte de lion d'Antoine signale sa capacité à gouverner et sa valeur martiale.



Jean d'Arras, *L'histoire de la belle Mélusine*, « Comment Anthoine espouza Christienne, duchesse de Lucembourg » ; « Comment Raimondin fist bruler Horrible son filz ainsi comme Melusine en avoit charge en son testament », Genève, Adam Steinschaber, 1478, f. CI et f. CLVII, Paris, BnF Microfilm m 10626/ R 100665.

Urien, dont les deux yeux sont de couleurs différentes, n'arbore pas une marque particulièrement signifiante et immédiatement lisible. Si les illustrateurs ont choisi de la représenter, c'est sans doute pour de seuls motifs esthétiques puisque, sur cet incunable, les bois sont en partie colorés. Geoffroy, quant à lui, constitue une exception dans les programmes iconographiques des frères Lusignan. Héros littéraire plus que dynastique, sa dent de sanglier signale sa différence. Les premiers éditeurs du roman de Jean d'Arras ne s'y sont pas trompés. Dès les années 1520, le roman est scindé en deux parties : d'une part *L'hystoire de Mélusine*, d'autre part, *Geoffroy à la Grand Dent*, édité six fois entre 1530 et 1597⁵³. Les aventures des autres fils de la fée sont contées dans le livre qui rapporte

⁵³ Voir à ce sujet Laurence Harf-Lancner, « L'Histoire de Mélusine et l'Histoire de Geoffroy à la grand dent : les éditions du roman de Jean d'Arras au XVI^e siècle », dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 50, 1988, p. 349–366.

l'histoire de leur mère. D'un côté donc, l'histoire d'une fée et de sa lignée, de l'autre, le roman d'un chevalier à la fois surnaturel et profondément humain, puisque nous pourrions voir dans l'histoire de Geoffroy le récit d'un parcours initiatique, de l'animalité surnaturelle à l'humanité. Dans les premiers manuscrits, sa dent de sanglier n'a pas été représentée, hormis peut-être dans le manuscrit 3353 de la Bibliothèque de l'Arsenal, qui constitue sans doute le plus ancien témoignage manuscrit du roman de Jean d'Arras. Dans ce manuscrit, Geoffroy est représenté à plusieurs reprises, et il ne porte pas de marque distinctive. Cependant, la scène de l'incendie de Maillezais a été, semble-t-il, partiellement effacée. Et ce qu'il nous manque, c'est le visage de Geoffroy⁵⁴.

L'enlumineur a pu choisir, pour ce moment qui constitue un *hapax* de la sauvagerie de Geoffroy, de le représenter avec sa marque de naissance, sous-entendant ainsi qu'il était destiné à se comporter de la sorte par cette infirmité physique qui souligne son appartenance au monde « surhumain » ou « subhumain ». Parmi les manuscrits français enluminés, seul le manuscrit tardif BnF, fr. 24383, qui contient le texte de Coudrette, représente clairement Geoffroy, et Geoffroy seul, avec sa marque de naissance. Il arbore sa dent de sanglier à trois reprises, lorsqu'il incendie Maillezais (f° 24v°), et lorsqu'il combat (f° 33v°), puis coupe la tête du géant Grimault pour la charger dans une charrette (f° 36).

Mais ce sont surtout les manuscrits et les éditions du roman allemand de Thüring Von Ringoltingen, adaptateur du texte de Coudrette, qui ont entériné l'image d'un Geoffroy « au grand dent »⁵⁵. Cette image a été, par la suite, relayée en France par les éditions du roman de Jean d'Arras.

⁵⁴ Voir *infra*, cahier des illustrations, fig. 7, p. 157.

⁵⁵ Voir notamment le manuscrit de Bâle, UB ms O. I. 18 (*Infra*, cahier des illustrations, fig. 8, p. 158)



Jean d'Arras, *L'histoire de la belle Mélusine*, « Comment Geuffroy au grant dent ardist l'abbaye de maillieres, l'abbe et les moynes », Genève, Adam Steinschaber, 1478, f. CIIL, Paris, BnF Microfilm M 10626/ R 100665.

Comme l'a montré en effet Laurence Harf-Lancner, les éditions françaises de ce texte (ici l'édition *princeps* par Adam Steinschaber) s'inspirent nettement des bois gravés de l'édition de Thüring par Bernard Richel, eux-mêmes copiant soigneusement les dessins du manuscrit de Bâle⁵⁶. Dans ces deux éditions ainsi que dans le manuscrit de Bâle, Geoffroy ne tient pas l'épée, insigne du chevalier qu'il arbore dans les manuscrits de Nuremberg et de la bibliothèque de l'Arsenal. Une torche dans chaque main, il a renoncé momentanément à l'humanité et s'est laissé envahir par la *feritas*⁵⁷ du sanglier, dont les dents sont comparées à des épées par Bartolomeus Anglicus⁵⁸. L'absence d'épée semble donc indiquer

⁵⁶ Laurence Harf-Lancner, « L'illustration du *Roman de Mélusine* de Thüring Von Ringoltingen à Jean d'Arras », dans *550 Jarhe deutsche Melusine*, *op. cit.*, p. 151–160.

⁵⁷ « Apera feritate vocatus », « le sanglier est voué à la sauvagerie », écrit Isidore de Séville, *Etymologies, De animalibus*, éd. Jacques André, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Auteurs latins du Moyen-âge », XII, 1, 27, p. 57.

⁵⁸ « [The boar] hath in his mouth two crooked tusks right strong and sharp [...] and useth the tusks instead of a sword » (Le sanglier arbore dans sa bouche deux défenses crochues, très dures et acérées [...] et il utilise ces défenses comme une épée. Nous traduisons). Bartolomeus Anglicus, *De proprietatibus rerum*, Mediaeval

que Geoffroy est sous l'emprise de sa marque de naissance au moment du crime, qu'il n'agit plus comme un chevalier, mais comme un sanglier. Si dans les textes, l'influence des marques de naissance des fils de Mélusine n'est pas particulièrement sensible, l'image en enrichit le sens, et en fait visiblement des marques destinales, au moins en ce qui concerne Geoffroy, Antoine et Horrible, dans les premières éditions du roman de Jean d'Arras. L'illustration contrastée des manuscrits et des éditions est révélatrice du sens que prennent dans le temps le texte et la nombreuse descendance de Mélusine. Si les manuscrits français contiennent bien un récit dynastique et pseudo-historique, les éditions en revanche, mettent davantage l'accent sur une lignée de héros littéraires et merveilleux, dont le plus célèbre, Geoffroy « au grand dent », devient dès 1520, un personnage éponyme en partie détaché de la geste des Lusignan.

Mélusine maternelle donne ainsi naissance à dix fils et à la lignée des Lusignan. Sa queue de serpent – de sirène parfois – loin d'être une marque de diablerie, est le signe de son intégration possible au monde des humains et de sa capacité à engendrer. De même, les marques de naissance de ses huit premiers fils prennent une valeur positive sous les plumes de Jean d'Arras et de Coudrette qui, en les intégrant à un réseau de *senefiances* historiques – comme pour Renaud – ou symboliques, à la fois sur les plans profane et chrétien – comme pour Antoine –, détournent les codes narratifs des unions des succubes et des humains et valorisent leurs commanditaires en les associant à une lignée de héros. Libérée de ses obligations envers son époux après la première transgression du pacte, la fée semble avoir la capacité d'engendrer seule sa descendance : Mélusine se voit dotée de deux enfants parfaitement humains, qui sont peut-être le fruit d'une conception

Natural History, Animals, VII (<http://www.gutenberg.org/cache/epub/6493/pg649.html>, site consulté le 1^{er} mars 2013).

autonome. L'histoire de Mélusine ne peut donc être considérée comme le récit topique des amours d'une fée et d'un humain, en ce qu'elle renouvelle profondément le schème narratif de ces contes qui ont pourtant pris son nom, offrant une réflexion originale sur des problématiques de conception surnaturelle.